

FICHE DE POSTE

Mise à jour : 20/12/2018

INTITULE DU POSTE : Responsable Service Espaces Verts SERVICE : Technique (Espaces Verts) GRADE : Agent de maitrise CATEGORIE : C	POSITION HIERARCHIQUE : Sous la responsabilité hiérarchique du Responsable du Pôle Technique
---	--

FINALITE Effectuer les travaux de maintenance des espaces verts communaux.
--

MISSIONS ET ACTIVITES	
Missions du poste	<ul style="list-style-type: none"> • Animer et manager une équipe • Savoir piloter des projets • Préparer et réaliser les fleurissements des bacs et massifs urbains • Effectuer l'entretien des matériels • Participer à la mise en place des manifestations communales
Activités et tâches	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer les travaux de maintenance des espaces verts : tonte, taille, désherbage, plantation et entretien des fleurissements, nettoyage des espaces (ramassage papiers gras, feuilles, déchets...), abattage, plantation d'arbustes. • Effectuer des travaux de maintenance dans le cimetière communal • Maintenir le matériel en bon état de fonctionnement et signaler tous les défauts et dégradations • Mettre en place les salles et espaces publics pour les manifestations communales et les locations de salles • Réaliser les opérations de déneigement
<i>La liste des missions et activités ci-dessus n'est pas limitative</i>	

COMPETENCES	
Qualifications nécessaires <i>Savoir</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Formation technique espaces verts • Compétences techniques pointues dans le domaine des espaces verts • Connaissance à minima budgétaire et des marchés publics • Animation et management d'une équipe
Techniques <i>Savoir-faire</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Etre capable d'organiser un chantier en travailleur seul ou en équipes • Connaitre les conditions d'applications et de stockage des produits et fournitures

	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les conditions d'utilisations des machines et matériels spécifiques à l'activité espaces verts • Connaître les consignes de sécurité (mesures de prévention, numéros d'urgence, comportement à observer en cas d'incident...) • Connaître les gestes et postures de sécurité • Maîtrise de la signification des étiquettes des produits chimiques et respecter les consignes d'utilisation • Savoir détecter les anomalies ou dysfonctionnement et les signaler au Responsable du Pôle Technique
Relationnelles <i>Savoir-être</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Autonomie • Efficacité • Discrétion • Accueil des différents intervenants extérieurs, services publics et prestataire privés. • Prendre en compte les demandes des utilisateurs des espaces extérieurs et en référer au Responsable du Pôle Technique

CONDITIONS DE TRAVAIL	
Temps de travail	<ul style="list-style-type: none"> • L'annualisation du temps de travail dans le service espaces verts comprend un temps de travail hebdomadaire plus long l'été, 40 heures, de début mai à fin septembre. Pour les mois de janvier à avril et de octobre à décembre, la durée hebdomadaire du travail est réduite à 32h30. La diminution du temps de travail sera réalisée en libérant l'après midi du vendredi (hors foire gourmande et soirée gastronomique) et une semaine de récupération à répartir en fonction des besoins du service. Soit : 25 après midi de 2h30 et 1 semaine de 32h30.
Moyens mis à disposition	<ul style="list-style-type: none"> • Véhicule • Téléphone portable • Equipement de protection individuelle • Matériels (tondeuses, débroussailleuses, tronçonneuses, taille-haies, souffleurs, désherbeurs, broyeur, aspirateur à feuilles...), caisse à outils.
Contraintes et risques particuliers associés au poste	<ul style="list-style-type: none"> • Travail à l'intérieur ou à l'extérieur tous temps et toutes saisons • Pénibilité physique : station debout prolongée, travail courbé ou agenouillé • Manipulation de produits dangereux

Evolution possible dans le poste	
Suggestions	

Emploi du temps

Période du 1^{er} octobre au 30 avril :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Total horaire par semaine
7h45 - 12h00	7h45 - 12h00	7h45 - 12h00	7h45 - 12h00	7h45 - 12h00	
13h15 - 16h00	13h15 - 16h00	13h15 - 16h00	13h15 - 16h00	/	
Total horaire par jour					
7h00	7h00	7h00	7h00	7h00	32h30

Période du 1^{er} mai au 31 septembre :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Total horaire par semaine
6h00 - 12h00	6h00 - 12h00	6h00 - 12h00	6h00 - 12h00	6h00 - 12h00	
13h00 - 15h00	13h00 - 15h00	13h00 - 15h00	13h00 - 15h00	13h00 - 15h00	
Total horaire par jour					
8h00	8h00	8h00	8h00	8h00	40h00

L'annualisation du temps de travail dans le service espaces verts comprend un temps de travail hebdomadaire plus long l'été, 40 heures, de début mai à fin septembre. Pour les mois de janvier à avril et de octobre à décembre, la durée hebdomadaire du travail est réduite à 32h30.

La diminution du temps de travail sera réalisée **en libérant l'après midi du vendredi** (hors foire gourmande et soirée gastronomique) et une semaine de récupération à répartir en fonction des besoins du service.

Soit : 25 après midi de 2h30 et 1 semaine de 32h30.